



Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Vesoul – Val de Saône



Mai 2015



Animation Territoriale





Mai 2015



Animation Territoriale



Contrat Local de Santé (CLS)
du Pays de Vesoul – Val de Saône





Introduction

Le CLS est une mesure législative innovante de la loi hôpital, patients, santé et territoires (HPST du 21/07/2009).

Il s'agit d'un outil pour agir en proximité, dans un périmètre géographique identifié comme pertinent et cohérent au regard des problématiques de santé, ici le Pays de Vesoul - Val de Saône, en associant étroitement les collectivités territoriales. Ce CLS est donc le fruit d'une réflexion partagée, réunissant les objectifs communs de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Pays de Vesoul - Val de Saône contractualisés au travers d'actions mises en œuvre pour améliorer la santé de la population.

Le contrat concerne un périmètre thématique de tous les champs de compétences de l'ARS c'est à dire : promotion de la santé et prévention, secteurs sanitaires hospitalier et ambulatoire, secteur médico-social, santé environnement et surtout il favorise le décloisonnement entre tous ces champs et une synergie entre les différents acteurs, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins de santé.

D'une manière générale, les CLS, notamment en milieu urbain, peuvent venir renforcer et compléter le volet santé des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et les Ateliers santé ville. En milieu rural, ils peuvent s'articuler avec les projets de développement existants (pôle d'excellence rurale...).

Concernant le financement, les actions prévues dans ces contrats sont financées par l'ARS, à hauteur de 40 000 € pour ce contrat. D'autres fonds collectés par le Pays, les collectivités et des fonds Etat viennent alimenter le CLS.

Au-delà du financement, la plus value du CLS, et des CLS en général, c'est la possibilité de capitaliser les compétences et les savoir-faire existants pour traiter les problématiques de santé en transversalité, de mettre en cohérence des initiatives locales isolées, de coordonner des acteurs et des moyens existants.

Le contrat relatif à la mise en œuvre du CLS du Pays de Vesoul - Val de Saône a été signé le 12 décembre 2011 pour une période de 3 ans par la Directrice Générale de l'ARS de Franche-Comté, Mme MANSION et par le Président du Pays de Vesoul - Val de Saône, M. CHRETIEN. Un bilan à mi-parcours a été présenté en août 2013.



Fiche action 2

Impulser et animer des actions de promotion, de prévention et d'éducation pour la santé avec les professionnels locaux, auprès de la population des zones blanches

LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Le déroulé de l'action :

Fin 2012, face aux taux de participation très bas des cantons du Pays aux campagnes de dépistage du cancer du sein, le Pays a travaillé en collaboration avec les partenaires chargés de promouvoir le dépistage du cancer du sein (Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT), ARS, Mutualité Française).



Ainsi, le Pays a facilité et a participé à l'organisation et la communication de plusieurs manifestations sur son territoire (détaillées ci-dessous), afin de promouvoir le dépistage du cancer du sein.

Cela a également permis de fédérer les acteurs régionaux et locaux autour du dépistage du cancer du sein et de faire naître une dynamique sur le territoire.

Bilan :

Manifestations organisées : 1 conférence-débat, 1 conférence de presse, 1 action de covoiturage pour faciliter le déplacement des femmes, 1 tournoi de football féminin, 2 sensibilisations du grand public sur les marchés de Vesoul et Jussey.

Perspectives :

Compte tenu des derniers chiffres des taux de dépistage sur les cantons du Pays, inférieurs aux objectifs cibles fixés par l'ARS au niveau régional, il apparaît important de poursuivre de telles actions dans le cadre du nouveau CLS.

LA NUTRITION

Le déroulé de l'action :

Dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS), le Pays de Vesoul - Val de Saône est devenu signataire de la Charte PNNS, en 2013 (1^{er} Pays de France à signer cette Charte).

Bilan :

Organisation d'au moins une action sur la nutrition ou l'activité physique par an.

Perspectives :

Dans ce cadre, il pourrait être envisagé des actions favorisant les déplacements doux de type signalétique pédestre, dans un premier temps.



Axe stratégique 2 ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Améliorer la prévention et l'accompagnement des conduites à risque

Fiche action 3

Etudier les conditions de faisabilité pour l'installation d'une antenne du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) au sein de la Maison des services de Jussey

Le déroulé de l'action :

La Maison des Services est sortie de terre à l'automne 2014. En amont de cette construction, une réunion a été organisée, réunissant l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), la communauté de communes concernée, le Pays et l'ARS afin d'évaluer la faisabilité d'une antenne de l'ANPAA à Jussey. Cette réunion a été concluante.

Bilan :

L'ANPAA a mis en place des vacations de psychologue à Jussey dans des locaux communaux. Afin de garantir la confidentialité de ces vacations, la communauté de communes et la mairie ont proposé que celles-ci restent dans les locaux communaux.

Perspectives :

Il pourrait être proposé de consolider le dispositif en le labellisant en antenne CSAPA sur Jussey et définir un plan d'actions de lutte contre les addictions.



Fiche action 4

Mise en place d'un lieu de parole et d'écoute pour les parents d'adolescents en difficulté



Le déroulé de l'action :

Le soutien à la parentalité est une thématique importante pour le territoire. Forts de leur expérience respective sur cette thématique, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ont proposé deux actions déclinées en 2012 et 2014. La première année, les partenaires ont mis en place des groupes de parole pour les parents, animés par une conseillère conjugale et familiale et une psychologue, dans les communes rurales disposant d'un établissement secondaire : Scey-sur-Saône, Favorney et Jussey. La deuxième année, les partenaires ont choisi une forme plus ludique pour attirer les parents. Les partenaires, le Pays et l'ARS ont travaillé avec un écrivain et metteur en scène pour écrire une pièce de théâtre-forum abordant les thèmes des addictions aux nouvelles technologies, les troubles alimentaires, la sexualité, etc. Ainsi, parents et enfants étaient invités à y participer dans les communes précédemment citées. Chaque théâtre-forum était suivi d'un groupe de parole. Par ailleurs, le spectacle est resté dans les mémoires des parents et des enfants qui ont pu s'en servir comme outil.

Bilan :

2012/2013 : Nombre de réunions: 12 groupe de paroles dans 3 communes (Favorney, Jussey et Scey sur Saône) ; Nombres de participants : 23 parents ; Retour des participants : satisfaisants.

2014 : 3 théâtre-forums réalisés dans 3 communes ; Retour des participants : satisfaisants ; Environ 50 personnes (parents + enfants) à chaque représentation ; Nombre de parents aux groupes de parole : 4.

Perspectives :

Lors de l'évaluation de cette action, les partenaires ont renouvelé leur volonté de travailler avec les jeunes, notamment dans le cadre de l'action « Paroles en tête ».



Axe stratégique 3

Favoriser les actions d'éducation à la nutrition auprès de la population

Fiche action 5

Poursuivre les actions d'éducation sur la nutrition auprès des jeunes enfants en les sensibilisant à la consommation des produits locaux

Le déroulé de l'action :

Impulsées initialement dans le cadre du Plan Régional de l'Alimentation (PRAlim) puis reprises dans le CLS, l'Institut Régional d'Éducation et de Prévention pour la Santé de Franche Comté (Ireps FC) – Antenne 70 a mené plusieurs actions sur la thématique de la nutrition à destination des enfants de centres périscolaires du territoire.

En 2012, l'Ireps a proposé aux centres de découvrir, sur une journée, la ferme pédagogique d'Aboncourt-Gésincourt et de participer à un atelier animé par la diététicienne de l'Ireps autour des produits de la ferme. En 2013, les centres ont participé à des demi-journées à Echenoz-la-Méline construites autour de 3 ateliers : un atelier de découverte du verger pédagogique, une découverte du jardin pédagogique et un atelier de sensibilisation à la nutrition, toujours avec la diététicienne. Cette action a été construite en partenariat avec l'association méloinoise du Pisse-Menu et France Nature Environnement 70.

En 2014, les centres ont participé à une journée de sensibilisation pour découvrir les familles d'aliments et leurs origines. Pour réaliser cette journée, l'Ireps s'est appuyé sur plusieurs partenaires : un boulanger, une agricultrice et France Nature Environnement 70 pour animer les ateliers. La commune de Port-sur-Saône a mis à disposition un lieu d'accueil pour l'action et l'Interprofession Bétail et Viande Besançon (INTERBEV) a mis à disposition un outil pédagogique PNNS.

Lors des 3 années, les enfants ont pu partager un moment convivial autour d'un menu en ferme auberge ou d'un pique-nique mettant à l'honneur le pain, les fruits et les légumes.





Fiche action 5 (suite)

Bilan :

Nombre d'enfants sensibilisés: 71 en 2012 (4 centres périscolaires), 95 en 2013 (6 centres périscolaires), 93 en 2014 (+14 animateurs). Soit 259 enfants au total sur 3 ans.

Nombres de journées d'animation : 4 en 2012 (ferme de la Ludore Aboncourt Gesincourt), 6 en 2013 (jardin pédagogique d'Echenoz) et 1 en 2014 (journée d'accueil de 5 centres) ; Satisfaction des enfants, animateurs et partenaires (enquête).

Perspectives :

Compte tenu des données du Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RePOPP) et de l'Education Nationale mettant en évidence une problématique de surpoids et d'obésité chez les enfants haut-saônois, il apparait important de poursuivre ce type d'actions et de les rattacher à la démarche PNNS.





Fiche action 6

Recommander l'éviction des principaux allergènes (arachide, soja, certains fruits à coque) des appels d'offre de la restauration scolaire

Le déroulé de l'action :

L'allergie alimentaire touche près de 3 % de la population et davantage chez l'enfant. Les manifestations sont exceptionnellement sévères, mais restent génératrices d'angoisse pour la restauration collective qui doit s'adapter. Le Réseau d'Allergologie de Franche-comté (RAFT), les services de santé scolaire, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Pays, l'association des maires de France (AMF) et l'ARS ont élaboré une plaquette généraliste sur l'accueil d'enfants allergiques « petite enfance », diffusée à l'échelle du département (réseau PMI) et présentée aux directrices de structures le 23 octobre 2012.

Dans un second temps, les partenaires ont interrogé les structures de restauration collective, par le biais d'un questionnaire, afin de recenser leurs besoins en termes d'informations sur l'accueil d'enfants allergiques. En réponse, un programme d'informations, de sensibilisation et de recommandations leur a été présenté lors de deux réunions réunissant le médecin allergologue et la diététicienne du RAFT ainsi que le directeur de l'AMF de Haute-Saône.



Bilan :

2 réunions d'information avec les structures de restauration collective en octobre 2013 à Vesoul et Gevigney-et-Mercey.

30 personnes participantes à ces réunions. Bons retours et majoritairement une forte demande en informations.

Cette action initiée dans le Pays Vesoul - Val de Saône se poursuit actuellement dans toute la région Franche-Comté.

Perspectives :

Il n'apparaît pas prioritaire de reconduire cette action sachant que d'autres relatives à la thématique santé environnementale pour le nouveau CLS sont à l'étude.



Fiche action 7

Mener des actions d'éducation à la nutrition auprès des personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées sujettes à des troubles alimentaires

Le déroulé de l'action :

Cette action a été menée sur 3 années (de 2012 à 2014) auprès du public accueilli par l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) dans le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de Vesoul et le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés 70 (SAMSAH 70). Elle a permis, à travers des outils adaptés, une sensibilisation à l'importance de l'hygiène alimentaire afin de permettre aux personnes de s'interroger et d'échanger sur leur propre fonctionnement et sur leurs besoins d'accompagnement dans ce domaine. Dans un deuxième temps, a pu être abordée la question des conduites addictives auxquelles peuvent être confrontées les personnes cérébro-lésées.

Pour les adhérents du GEM, a pu être formulé le souhait de poursuivre cette action au long court avec pour projet de mettre en place des actions collectives annuelles autour de l'alimentation et des conduites addictives. Pour les usagers du SAMSAH 70, des actions individuelles sont poursuivies dans le cadre des Projets d'Accompagnement Personnalisé. Les professionnels du GEM de Vesoul et du SAMSAH 70 ont pu bénéficier d'une sensibilisation sur l'équilibre alimentaire et les conduites addictives. Se pose la question des modalités possibles d'élargissement de cette action aux autres services de l'AFTC, usagers et professionnels.

Bilan :

Pour le SAMSAH : Sensibilisation de 4 bénéficiaires, 4 familles et 3 professionnels.
Pour le GEM : Sensibilisation de 8 adhérents, 2 animateurs et 1 infirmier.

En 2013 : sensibilisation aux conduites addictives développée en complément.

Partenariats créés : Ireps FC - Antenne 70, ANPAA 70 - L'Escale (signature de convention en cours), Association Craniopharyngiome Solidarité.

Partenariats renforcés : Ensemble pour le Lien, l'Innovation et l'Accompagnement à Domicile (ELIAD), les médecins de médecine physique et de réadaptation, médecins traitants et endocrinologues, diététiciennes, psychologues.

Perspectives :

La concrétisation d'une « Journée sport et santé », animée par l'animatrice du GEM, spécialisée en activités physiques adaptées, et l'infirmière du SAMSAH 70 est en cours réflexion. Une nouvelle approche pourrait être étudiée dans le cadre des travaux de renouvellement du CLS.



Axe stratégique 4

Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement

Fiche action 8

Réaliser des diagnostics acoustiques dans les établissements accueillant des enfants et entreprendre le cas échéant les travaux d'amélioration

Le déroulé de l'action :

Les agressions par le bruit dans la vie quotidienne des jeunes enfants sont nombreuses et variées. Elles sont dues à des causes externes (sources de bruit importantes à proximité) ou internes, liées à la vie scolaire et aux conditions matérielles d'accueil des enfants (isolation entre salles, bruit des équipements).

Ainsi, le Pays a adressé un questionnaire à toutes les communes de son territoire disposant d'un équipement accueillant de jeunes enfants dans le but de recenser les établissements présentant des nuisances sonores.

Bilan :

21 communes ont répondu au questionnaire mais une seule commune a fait part de doutes quant aux qualités acoustiques de son établissement. Bien qu'aucun diagnostic acoustique n'ait été réalisé, cette action a toutefois permis de sensibiliser les élus municipaux à l'importance d'une bonne qualité acoustique dans leur bâtiment.

Perspectives :

Compte tenu de l'absence d'adhésion sur cette action, il est envisagé de travailler d'autres thématiques environnementales dans le cadre du nouveau CLS.



Fiche action 9

Réaliser des diagnostics acoustiques dans les locaux de répétition et d'enregistrement de musique

Le déroulé de l'action :

Les Pays de Vesoul - Val de Saône et Vosges Saônoises ont répondu à un appel à projet national « Pôle d'Excellence Rural » (PER) afin de favoriser la pratique des musiques actuelles dans les meilleures conditions. À ce titre, ils ont pu doter et mailler le territoire de salles de concert, de locaux de répétition et de salles d'enregistrement.

Un des enjeux du PER était de garantir de bonnes performances acoustiques pour les équipements.

Bilan :

Le CLS a permis d'aider les communes dans la réalisation de diagnostics acoustiques et d'accéder ainsi à des conseils pour améliorer les performances acoustiques des locaux.

Perspectives :

Le PER étant achevé, il n'est pas envisagé de renouveler cette thématique dans le nouveau CLS.





Fiche action 10

Définir et former un référent technique « habitat dégradé » au sein des communautés de communes du Pays

Le déroulé de l'action :

La lutte contre l'habitat indigne est devenue, ces dernières années, une priorité de l'action des pouvoirs publics. Or la complexité des situations amène élus et professionnels à s'interroger sur les volets techniques, réglementaires, financiers et sociaux. C'est pourquoi, l'ARS et le Pays ont souhaité mettre en place un dispositif d'accompagnement des collectivités locales dans la lutte contre l'habitat indigne.

Bilan :

Dans le cadre d'un travail effectué en interne à l'ARS, la Communauté d'Agglomération de Vesoul et la Communauté de Communes des Combes ont été rencontrées par l'ARS sur ce sujet précis afin que ces deux collectivités désignent un élu référent « habitat dégradé ».

Perspectives :

L'ARS et le Pays envisagent de poursuivre cette action pour mieux répondre aux difficultés des habitants.

Fiche action 11

Sensibiliser et accompagner les collectivités dans leurs projets d'amélioration de la qualité de l'eau

Le déroulé de l'action :

La qualité de l'eau de certaines communes du Pays de Vesoul - Val de Saône n'est pas satisfaisante. Des problématiques de bactériologie et d'agressivité de l'eau ont été détectées. La distribution d'une eau agressive peut avoir des répercussions graves sur la santé des habitants et sur les matériaux (canalisations, etc.). L'Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE) s'est ainsi vue confier la réalisation d'une étude auprès de 17 communes ciblées pour l'agressivité de l'eau qu'elles distribuent. Cette enquête, avec un taux de retour très proche de 100%, a été analysée puis les conclusions présentées dans le cadre d'une réunion de restitution et sensibilisation à destination des élus le 15 octobre 2014.

Bilan :

1 étude réalisée sur 17 communes ; 17 élus présents à la réunion d'information et sensibilisation.

Perspectives :

Dans le cadre du CLS, et en lien étroit avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), il serait intéressant d'élaborer un (ou plusieurs) outil(s) de communication sur l'eau, à destination des élus et du grand public. En effet, la réunion d'octobre a mis en lumière un fort besoin d'informations sur la thématique de l'eau et ses impacts sur la santé.



Fiche action 12

Accompagner la construction d'un jardin pédagogique et écologique à Echenoz-la-Méline



Le déroulé de l'action :

Dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau, le Pays a accompagné l'installation d'un jardin écologique et pédagogique à Echenoz-la-Méline. Aussi, dans le cadre du CLS, il était important de créer des synergies entre les partenaires et le jardin. Cela s'est concrétisé, notamment par le biais de la fiche action 5 (action de nutrition).

France Nature Environnement, qui gère le jardin pédagogique, a accueilli des centres périscolaires en 2013 et a participé à l'action de nutrition en 2014, accueillant et sensibilisant à nouveau de nombreux enfants sur le maraîchage durable. Associer le jardin d'Echenoz aux actions du CLS a également permis de faire connaître le jardin aux centres périscolaires.

Bilan :

Nombre de groupes scolaires accueillis au jardin : 6 groupes accueillis en 2013 ; Nombre de jardiniers amateurs accueillis : 95 enfants en 2013.

Animation d'un atelier nutrition en 2014 (cf. fiche action 5).

Nombre de centres accueillis : 5 ; Nombre d'enfants accueillis dans l'atelier : 93 en 2014 ; Satisfaction des enfants, animateurs et partenaires (enquête).

Perspectives :

Les centres périscolaires pourront retourner au jardin pédagogique pour de nouvelles séances d'initiation.



Axe stratégique 5

Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

Fiche action 13

Coordonner la mission Santé du Pays de Vesoul – Val de Saône avec celle de l'équipe d'appui « Territoire et Santé » de l'ARS et la Plate-forme d'Appui aux Professionnels de Santé (PAPS)

Le déroulé de l'action :

Depuis la mise en place de sa stratégie santé en 2008, et la création d'un poste dédié à l'accueil de professionnels de santé en 2009, le Pays a travaillé en partenariat avec les acteurs institutionnels de la santé ainsi que les acteurs de terrain. Cela s'est concrétisé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un CLS, et son prochain renouvellement, ou encore, comme détaillé dans la fiche action 1, par des travaux conjoints de diagnostic de territoire notamment. Aujourd'hui, bien que la situation démographique de la population médicale ait évolué, on compte toujours des secteurs géographiques en tension ou en passe de le devenir et l'accès aux soins reste une priorité pour le Pays de Vesoul – Val de Saône.

Bilan :

Nombre de professionnels de santé rencontrés : 11 en 2012 + 1 conjoint ; 10 en 2013 ; 8 en 2014.

Nombre de professionnels de santé installés : 1 en 2012, 1 en 2013, 1 en 2014.

Nombre de projets de santé de maison de santé : 3 Maisons de Santé Pluri-professionnelles labellisées sur le territoire, et 4 maisons médicales ou regroupement informel de professionnels de santé.

Retours des professionnels de santé et des partenaires institutionnels : retours satisfaisants, difficultés à recruter de nouveaux Professionnels de Santé. Partenaires institutionnels qui travaillent en collaboration.

Perspectives :

Dans le cadre des plans d'actions découlant du diagnostic partagé, le maintien d'une offre ambulatoire correcte demeure une priorité de l'ARS, des élus du Pays et des partenaires.



Fiche action 14

Favoriser les stages des étudiants médecins généralistes, kinésithérapeutes et psychomotriciens sur le territoire



Le déroulé de l'action :

Pour un territoire, l'accueil de stagiaires est un véritable atout de promotion et reflète sa capacité à s'ouvrir, se renouveler et engager des dynamiques localement.

Ainsi, il était important de sensibiliser les professionnels du territoire sur l'accueil de stagiaire et de réunir les conditions d'un bon accueil des étudiants sur le territoire.

Pour les médecins, une sensibilisation a été réalisée, en lien avec le Collège Régionale des Généralistes Enseignants (CRGE). Le message est clair : accueillir des stagiaires pour faire connaître le territoire, faire connaître l'exercice en milieu rural et peut-être, plus tard, accueillir un successeur ou un associé.

Pour les kinésithérapeutes, la première partie de l'action a consisté à sensibiliser les praticiens à l'accueil de stagiaires. Il faut préciser qu'un seul cabinet de kinésithérapie était agréé pour accueillir des stagiaires de 3^{ème} année, sur le territoire du Pays. Après un travail minutieux avec l'institut de formation des kinés de Besançon, le Pays, l'ARS et les kinés volontaires, plusieurs cabinets ont été agréés pour accueillir des stagiaires. La diversité des terrains de stage s'est ainsi améliorée puisque l'on répertorie des cabinets en exercice seul, en groupe ou en maison de santé.

Enfin, le Pays tenait à soutenir les étudiants kinés pour qu'ils viennent faire leur stage sur le territoire. Il a ainsi expérimenté la mise en place d'une bourse de stage pour indemniser les étudiants de leurs frais de déplacement ou de logement.

Bilan :

- Médecins : formation de 3 médecins généralistes pour accueillir des stagiaires
- Kinés : 5 cabinets agréés à l'accueil des stagiaires.

Réussite de l'action de versement de bourses : 9 bourses versées (3 bourses par an pendant 3 ans) avec installation de 2 étudiantes ayant bénéficié de la bourse sur le territoire.

Perspectives :

Cette dynamique est à poursuivre et demeure une priorité de l'ARS.



Fiche action 15

Expérimenter la mise en place d'une permanence kinésithérapeutes, « SOS kiné » et « SOS bronchiolite »

Le déroulé de l'action :

À l'initiative de plusieurs kinés du territoire, le Pays et l'ARS, soutenus par le Conseil de l'Ordre des Kinésithérapeutes, ont mis en place des gardes SOS Bronchiolites. Ces gardes visent à prendre en charge des enfants atteints de bronchiolites les week-ends et jours fériés, proposer une prise en charge en libéral de ces patients et ainsi éviter un passage au centre hospitalier de Vesoul.

Ces gardes ont été mises en place à partir de novembre 2012 par des kinésithérapeutes du territoire et se sont renouvelées en 2013 et 2014.

Bilan :

Nombre de permanences réalisées : 26 du 01/11/12 au 01/04/2013 ; 26 du 01/11/2013 au 30/03/2014 par 13 kinés.

Nombre de patients soignés : 146 bébés du 01/11/12 au 01/04/2013 ; 69 bébés du 01/11/2013 au 30/03/2014 (dont 8 seulement ont également été pris en charge pas le Centre Hospitalier Intercommunal de Vesoul (CHI)).

Fréquentation 2014/2015 bientôt disponible.

Perspectives :

La question de la pérennisation du dispositif sur la base d'une garde kiné afin d'éviter des hospitalisations est à l'étude sachant que les kinésithérapeutes souhaitent aller plus loin dans la démarche et proposer une départementalisation des gardes.





Fiche action 16

Inscrire un volet « déplacement vers les lieux de santé » dans l'étude sur les transports réalisée dans le cadre du Contrat de Pays et du Scot

Le déroulé de l'action :

La mobilité des habitants d'un territoire est une question sensible puisque celle-ci a des répercussions sur de nombreux volets de la vie quotidienne. Des difficultés en termes de mobilité ont une incidence négative sur l'accès à l'emploi, l'accès aux services et aux soins. L'étude, réalisée par le bureau d'études ITEM, vise donc à dresser un portrait de la mobilité et des transports sur le territoire.

Bilan :

Les conclusions du diagnostic montrent ainsi qu'environ 1 commune sur 3 du Pays est desservie par une ligne de transport en commun. Ces communes desservies concentrent tout de même environ 70 % de la population totale. Toutefois ces lignes sont peu fréquentées et peu développées. Par ailleurs, on observe que les modes actifs (la marche, le vélo...), et les alternatives à l'autosolisme (trajet effectué seul dans sa voiture), comme le covoiturage, mériteraient d'être promus sur le territoire. Ces constats témoignent effectivement du peu de solution à disposition des 15 % de la population ne disposant pas de véhicule.

Perspectives :

Un plan d'action sera prochainement travaillé par le bureau d'études afin d'envisager des actions à mettre en place.





Mot de la Présidente du Pays de Vesoul – Val de Saône

En 2011, les actions du Pays pour lutter contre la désertification médicale ont trouvé une nouvelle dimension à travers le Contrat Local de Santé. Cette contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé a été, pour nous, l'opportunité d'inscrire le Pays dans une démarche globale volontariste plaçant la santé comme priorité pour le territoire.

Le CLS nous a permis d'impulser de nouvelles dynamiques sur de nouveaux domaines, comme la santé environnementale, qui trouveront également un écho dans d'autres travaux du Pays, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Climat Energie Territorial.

Enfin, le CLS a développé et renforcé les partenariats existants et a créé des synergies avec d'autres acteurs majeurs de la santé pour une action territoriale coordonnée et structurée.

Ce bilan, que nous jugeons très positif, est le point de départ d'une nouvelle contractualisation avec l'ARS que nous espérons novatrice et ambitieuse.

Carmen FRIQUET

Mot du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté

Le CLS du Pays de Vesoul Val de Saône fait partie des 1^{er} CLS contractualisés en 2012. Ce CLS avait une double ambition :

- construire une réflexion partagée entre le pays, porteur la dimension globale des besoins spécifiques de sa population dans toute sa dimension globale, et l'ARS porteuse la dimension santé publique,
- être un outil de déclinaison transverse du PRS, articulé avec les démarches locales de santé.

Au terme des trois années de sa mise en œuvre, il faut souligner le succès d'une véritable co-construction avec Le pays de Vesoul, Val de Saône, les partenaires et les opérateurs.

Sa mise en œuvre a mobilisé de nombreux acteurs qui ont su faire du principe de coordination une réalité tangible.

Le présent document est la preuve manifeste du souci de mesure de son impact qui a accompagné son suivi par les équipes chargées de sa concrétisation.

Ainsi la dynamique de territoire qui s'est consolidée sur le Pays pour faire face aux besoins de la population en matière de santé explique t'elle la volonté conjointe qui conduit, aujourd'hui, le Pays et l'ARS à s'inscrire dans une démarche de renouvellement du CLS.

Il s'agira alors de s'inscrire dans les priorités de la future loi de modernisation de notre système de santé, en portant une vigilance particulière aux parcours de soins, de santé et de vie des habitants du Pays.

Jean-Marc TOURANCHEAU



Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Vesoul – Val de Saône



6, rue de la Mutualité
BP 70452 - 70007 VESOUL CEDEX
Tél. : 03 63 37 91 31 - Fax : 03 63 37 91 33
pays.vesoulvaldesaone@vesoul.fr



La City - 3, avenue Louise Michel
CS 91785 - 25044 Besançon CEDEX
Tél. : 03 81 47 82 30 - Fax : 03 81 83 22 05
www.ars.franche-comte.sante.fr